

PROCES VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION D'UN MAIRE ET DE DEUX ADJOINTS

L'an deux mille quatorze, le 4 avril à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Bérengenville la Campagne, proclamé par le bureau électoral à la suite des élections du 23 et 31 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents Mrs Mmes les conseillers municipaux:

FAUCHER Laurent, BOUCHER Martial, ALLORGE Hervé, QUERUEL Geneviève, DANEL Sandrine, ROHEE Nathalie, LHERMEROULT Patrick, DUHAMEL Agnès, LÉBOUCHER Francis, ROCREE Roselyne, DAUBE François.



La séance a été ouverte sous la présidence de M.LHERMEROULT Patrick, Maire sortant, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer Mrs Mmes FAUCHER Laurent, BOUCHER Martial, ALLORGE Hervé, QUERUEL Geneviève, DANEL Sandrine, ROHEE Nathalie, DUHAMEL Agnès, LÉBOUCHER Francis, ROCREE Roselyne, DAUBE François, dans leurs fonctions de conseillers municipaux. Mme QUÉRUÉL Geneviève, doyenne d'âge des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire FAUCHER Laurent.

ELECTION DU MAIRE:

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

il est procédé au déroulement du vote :

Monsieur LHERMEROULT Patrick se porte candidat

Élection du maire :

Premier tour de scrutin

La présidente, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122.7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11

- bulletins blancs ou nuls : 1

- suffrages exprimés : 10

- majorité absolue : 6

A obtenu :

- M. LHERMEROULT Patrick : .10 voix

M. LHERMEROULT Patrick, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

M. LHERMEROULT Patrick. a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Mr LHERMEROULT Patrick élu Maire, à l'élection du premier adjoint : Madame ROCREE Roselyne se porte candidate.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu

Mme ROCRÉE Roselyne	9 voix
Mr DAUBE François	1 voix

Mme ROCRÉE Roselyne ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée première adjointe et a immédiatement été installée.

ELECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Mr LHERMEROULT Patrick élu Maire, à l'élection du second adjoint : Madame DUHAMEL Agnès se porte candidate.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 5

Ont obtenu

Mr ALLORGE Hervé	1 voix
Mr DAUBE François	1 voix
Mme DUHAMEL Agnès	6 voix

Mme DUHAMEL Agnès ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée second adjoint et a immédiatement été installée.

ELECTION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS :

Communauté de Communes du Plateau du Neubourg:

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'en application de l'article L.2121.33 du code général des collectivités territoriales, il doit être procédé à l'élection des délégués titulaires qui siégeront au comité syndical et de ses suppléants. Le conseil municipal désigne, à la majorité absolue les membres suivants au comité de la Communauté de Communes du Plateau du Neubourg :

Membre titulaire : LHERMEROULT Patrick,

Membre suppléant : ROCRÉE Roselyne.

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Bacquepuis :Bérengeville :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'en application de l'article L.2121.33 du code général des collectivités territoriales, il doit être procédé à l'élection de trois délégués titulaires qui siégeront au comité syndical.

Le conseil municipal désigne au SIVOS Bacquepuis :Bérengeville, à la majorité absolue, les membres suivants:

BOUCHER Martial, ALLORGE Hervé, ROHÉE Nathalie.

Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de l'Eure :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'en application de l'article L.2121.33 du code général des collectivités territoriales et de l'article 7 modifié des statuts du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure, il doit être procédé à l'élection d'un délégué titulaire qui siégera au comité syndical et d'un suppléant.

Le conseil municipal désigne, à la majorité absolue les membres suivants au Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure :

Membre titulaire : LHERMEROULT Patrick

Membre suppléant : FAUCHER Laurent.

Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'en application de l'article L.2121.33 du code général des collectivités territoriales, il doit être procédé à l'élection de deux délégués titulaires qui siégeront au comité syndical.

Le conseil municipal désigne au Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire, à la majorité absolue, les membres suivants : ROCRÉE Roselyne, DANEL Sandrine.

Syndicat Intercommunal de Construction d'Entretien et de Gestion des gymnases du Secteur Scolaire d'Evreux:

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'en application de l'article L.2121.33 du code général des collectivités territoriales, il doit être procédé à l'élection d'un délégué titulaire et de deux suppléants qui siégeront au comité syndical.

Le conseil municipal désigne, à la majorité absolue les membres suivants au Syndicat Intercommunal de Construction d'Entretien et de Gestion des gymnases du Secteur Scolaire d'Evreux:

Membre titulaire : DUHAMEL Agnès, ALLORGE Hervé

Membres suppléants : LEMOUCHE Francis.

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable d'Evreux Nord

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'en application de l'article L.2121.33 du code général des collectivités territoriales, il doit être procédé à l'élection de deux délégués titulaires qui siégeront au comité syndical.

Le conseil municipal désigne au Syndicat Intercommunal d'Eau d'Evreux Nord, à la majorité absolue, les membres suivants: LHERMEROULT Patrick, DAUBE François.

Liste provisoire des représentants aux commissions communales.

Commissions des fêtes : LHERMEROULT Patrick, QUÉRUEL Geneviève, DAUBE François, LÉBOUCHER Francis, ROHÉE Nathalie, DUHAMEL Agnès, DANEL Sandrine.

Commissions des finances : LHERMEROULT Patrick, DAUBE François, BOUCHER Martial et DANEL Sandrine.

Commission urbanisme : LHERMEROULT Patrick, ROCRÉE Roselyne, DUHAMEL Agnès, FAUCHER Laurent et DANEL Sandrine.

Commission des travaux : LHERMEROULT Patrick, DUHAMEL Agnès, ALLORGE Hervé, LÉBOUCHER Francis, DAUBE François, FAUCHER Laurent.

Commission du fleurissement : ROCRÉE Roselyne, DUHAMEL Agnès, QUÉRUEL Geneviève, ROHÉE Nathalie, DANEL Sandrine et ALLORGE Hervé.

Commission forêt : FAUCHER Laurent et LÉBOUCHER Francis.

Commission communication : LHERMEROULT Patrick, ROCRÉE Roselyne, BOUCHER Martial, ROHÉE Nathalie et QUÉRUEL Geneviève.

Commission Salle des Fêtes : DUHAMEL Agnès, QUÉRUEL Geneviève, LÉBOUCHER Francis.

Commission d'Appel d'Offres : LHERMEROULT Patrick, ROCRÉE Roselyne, ALLORGE Hervé, DAUBE François et LÉBOUCHER Francis.

Séance close à 23 heures.

Pour extrait certifié conforme, le 16 avril 2014

Le Maire,
Patrick LHERMEROULT

LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne	DUHAMEL Agnès	ALLORGE Hervé
BOUCHER Martial	DANEL Sandrine	DAUBE François	FAUCHER Laurent
LÉBOUCHER Francis	QUERUEL Geneviève	ROHEE Nathalie	